



COMPTE-RENDU de la

**Réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue
le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes
Mairie – 2 rue de la Mairie
sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.**

Participaient à cette Réunion

Mmes Marie-Louise DALMEN, Delphine HUGO, Sabine DEMOULIN, Sandrine MURGUET, Dominique BAILLY

MM. Gérard CALVI, Philippe PETT, Antoine SERGEANT, François PIERQUIN, Yohann BLANCHEMANCHE, Christophe WANLIN, Flavien KUSBERG

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes

1) Installation du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Gérard CALVI – Maire,
Conformément aux élections qui se sont déroulées le Dimanche 15 Mars 2026 et aux résultats suivants :

- Electeurs inscrits : 286
- Suffrages exprimés : 140

Le Conseil Municipal est ainsi composé (par ordre alphabétique) :

- Mme Dominique BAILLY
- M. Yohann BLANCHEMANCHE
- Mme Marie-Louise DALMEN
- Mme Sabine DEMOULIN
- Mme Delphine HUGO
- M. Flavien KUSBERG
- Mme Sandrine MURGUET
- M. Philippe PETT
- M. François PIERQUIN
- M. Antoine SERGEANT
- M. Christophe WANLIN

M. le Maire déclare le Conseil Municipal de Houldizy installé.

Désignation d'un Secrétaire : M. François PIERQUIN

Désignation de deux Assesseurs : Mme Dominique BAILLY et M. Flavien KUSBERG

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à M. Gérard CALVI, qui n'a pas souhaité se représenter pour un 7^{ème} mandat de Maire, pour le travail accompli durant les 37 années passées au service de la Commune et de ses habitants.

Le Conseil remercie également les anciens adjoints et conseillers pour leur implication dans la vie municipale : Mmes Frédérine HANOTEL, Elina PABOIS et MM. Pascal KABOUCHE, Pascal PESCE et Yannick GILLET.

2) Election du Maire

Sous la présidence de la doyenne d'âge : Mme Marie-Louise DALMEN, après appel à candidature, **M. Philippe PETT**, ayant obtenu 11 voix, est élu Maire de Houldizy.

3) Election des Adjoint, sous la présidence du Maire, M. Philippe PETT

Sur proposition du Maire et au vote à l'unanimité, le nombre d'adjoints est maintenu à 3.

Après appel à candidatures, la liste d'adjoints conduite par Mme Marie-Louise DALMEN est élue, avec 11 voix :

- Première Adjointe : Mme Marie-Louise DALMEN
- Deuxième Adjoint : M. Antoine SERGEANT
- Troisième Adjointe : Mme Delphine HUGO

Le Conseil Municipal propose d'attribuer le titre de Maire Honoraire à M. Gérard CALVI.

4) Charte de l'Elu

M. le Maire demande à chaque Conseiller de prendre connaissance de la charte de l'élue qui lui a été remise.

5) Indemnités de fonction

Suite à la modification apportée par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique :

- les indemnités du Maire sont automatiquement fixées au plafond soit 28,1% de l'Indice Brut 1027 correspondant à 1155,06 € Brut par mois,
- les indemnités des Adjoint, sont fixées par le Conseil Municipal avec un taux maximum de 10,89% de l'Indice Brut 1027 soit au maximum 447,64 € Brut

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités des Adjoint comme suit :

- 1^{er} Adjoint : 6 %
- 2^{ème} Adjoint : 6 %
- 3^{ème} Adjoint : 6 %

6) Délégations de pouvoirs au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "le Conseil Municipal règle par ses Délibérations les Affaires de la Commune".

Toutefois, pour faciliter le fonctionnement quotidien de la commune, le législateur a prévu une délégation du Conseil Municipal au Maire (lorsque le Maire est empêché, le Premier Adjoint est autorisé à décider).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à M. le Maire les pouvoirs suivants :

- délivrance et reprise des concessions dans le cimetière,
- création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- exercice, au nom de la Commune, des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,
- exercice d'actions en justice au nom de la Commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation s'exerce en demandant, défendant, devant les juridictions administratives pour les actions relevant du contentieux de pleine juridiction et pour les actions relevant de contentieux de la légalité et devant les juridictions judiciaires pour les actions portées devant le juge civil et celles portées devant le juge pénal.
- toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

7) Commissions Municipales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer trois Commissions Municipales :

Première Commission - Finances - Personnel - Communication

Présidence : Maire

Vice-Présidence : 1^{ère} adjointe

Membres : Adjointes et 3 Conseillers Municipaux :

- Mme Marie-Louise DALMEN, M. Antoine SERGEANT et Mme Delphine HUGO
- Mme Dominique BAILLY, M. François PIERQUIN et M. Christophe WANLIN

Deuxième Commission - Travaux - Urbanisme

Présidence : Maire

Vice-Présidence : 2^{ème} adjoint

Membres : Adjointes et 3 Conseillers Municipaux :

- Mme Marie-Louise DALMEN, M. Antoine SERGEANT et Mme Delphine HUGO
- M. François PIERQUIN, M. Yohann BLANCHEMANCHE et M. Flavien KUSBERG

Troisième Commission - Affaires Scolaires et Péri-Scolaires - Affaires Culturelles - Animations

Présidence : Maire

Vice-Présidence : 3^{ème} adjointe

Membres : Adjointes et 3 Conseillers Municipaux :

- Mme Marie-Louise DALMEN, M. Antoine SERGEANT et Mme Delphine HUGO
- Mme Sandrine MURGUET, Mme Sabine DEMOULI et Mme Dominique BAILLY

8) Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Le CCAS, Etablissement Public Administratif à vocation sociale, est présidé de droit par le Maire de la Commune.

Il est administré par un Conseil d'Administration composé de 9 à 16 membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le nombre de 15 administrateurs et de désigner 7 administrateurs :

- Mme Dominique BAILLY
- Mme Marie-Louise DALMEN
- M. Antoine SERGEANT
- Mme Delphine HUGO
- Mme Sabine DEMOULIN
- Mme Sandrine MURGUET
- M. François PIERQUIN

Le Maire désignera ensuite, par arrêté, 7 autres administrateurs :

- Mme Corinne BOUEZ
- Mme Catherine MOUS
- Mme Catherine CALVI
- Mme Dominique LACOMME
- M. Michel SINET
- M. Gérard CALVI
- Mme Elodie LABARRE

Lors de sa première réunion le Conseil d'Administration élira un(e) Vice-Président(e).

9) Commissions Spécialisées

La Commission de contrôle des listes électorales est composée de 3 membres titulaires et 3 suppléants :

- désignés par le Conseil Municipal – (dans l'ordre du tableau ni Maire – ni Adjoints)
En fonction des souhaits des élus concernés :
 - 1 titulaire : M. François PIERQUIN
 - 1 suppléant : Mme Sandrine MURGUET
- nommés par le Président du Tribunal de Grande Instance :
 - 1 titulaire : Mme Catherine MOUS
 - 1 suppléant : M. Georges DALMEN
- nommés par le Préfet des Ardennes :
 - 1 titulaire : Mme Dominique LACOMME
 - 1 suppléant : M. Michel SINET – Maire-Adjoint Honoraire

La C.C.I.D. Commission Communale des Impôts Directs

Présidée par le Maire, elle est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, nommés par le Directeur des services fiscaux sur proposition du Conseil Municipal d'une liste de : (selon propositions faites par le Conseil Municipal – à l'unanimité) :

- 12 titulaires :
 - M. Gérard CALVI - Maire Honoraire
 - M. Michel SINET - Maire Adjoint Honoraire
 - M. Pascal PESCE
 - M. Jean-Claude MOUS
 - Mme Dominique LACOMME
 - M. Flavien KUSBERG
 - M. Pascal KABOUCHE
 - M. François PIERQUIN
 - M. Georges DALMEN
 - Mme Delphine HUGO
 - M. Antoine SERGEANT
 - Mme Martine GOFFINET
- 12 suppléants :
 - Mme Florence KABOUCHE
 - Mme Véronique PETT
 - Mme Anne SERGEANT
 - Mme Sandrine MURGUET
 - M. Yohann BLANCHEMANCHE
 - Mme Sabine DEMOULIN
 - Mme Dominique BAILLY
 - Mme Marie-Louise DALMEN
 - Mme Corinne BOUEZ
 - Mme Elodie LABARRE
 - M. Thomas LESAGE
 - M. Christophe WANLIN

Nomination d'un Correspondant Défense

Le Conseil Municipal décide de proposer M. Jean-Claude MOUS qui assure actuellement cette mission.

Le Conseil d'Ecole

- Maire
- Adjoints : Mme Marie-Louise DALMEN, M. Antoine SERGEANT et Mme Delphine HUGO

Jury de recrutement (Personnel Communal)

- Maire
- Adjoints : Mme Marie-Louise DALMEN, M. Antoine SERGEANT et Mme Delphine HUGO

10) **Représentants de la Commune dans les Organismes extérieurs****Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole**

Conformément aux textes législatifs et réglementaires sont désignés : dans l'ordre du tableau :

- Titulaire : le Maire
- Suppléant : le Premier Adjoint

Les 3 adjoints ayant présenté leur démission au poste de Délégué Suppléant :

- M. Philippe PETT - Maire est désigné comme Délégué Titulaire
- M. François PIERQUIN - 1^{er} Conseiller est désigné comme Délégué Suppléant

Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 2 titulaires : MM. François PIERQUIN et Flavien KUSBERG
- 2 suppléants : MM. Yohann BLANCHEMANCHE et Antoine SERGEANT

Fédération Départementale d'Energies des Ardennes

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire : M. Flavien KUSBERG
- 1 suppléant : M. Yohann BLANCHEMANCHE

Centre de Loisirs Sans Hébergement – CLSH 7 – (7 communes) de Tournes

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire : Mme Delphine HUGO
- 1 suppléant : Mme Dominique BAILLY

Mission Locale

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire : Mme Dominique BAILLY
- 1 suppléant : Mme Marie-Louise DALMEN

Agence Locale Energie - ALE :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- 1 titulaire : M. Flavien KUSBERG
- 1 suppléant : M. François PIERQUIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire, Philippe PETT



